



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie SAVILL, Maire.

Date de convocation : le 28 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres votants : 10

Etaient Présents : Messieurs Jean-Claude BERNAY, François BRIANDET, Didier DAINE, Philippe MICHEL, Mesdames Marta BEILIN, Stéphanie SAVILL, Albana WANNER.

Etaient Absents excusés : Monsieur Guy ATSE (pouvoir à Monsieur François BRIANDET), Monsieur Daniel TREUVELOT (pouvoir à Madame Marta BEILIN), Madame Frédérique STEAD (pouvoir à Madame Stéphanie SAVILL)

Etait absent : Monsieur Alain KUTOS

Secrétaire de séance : Monsieur Didier DAINE

AFFECTATION DU RESULTAT

Rappel de l'instruction M14 sur la comptabilité des collectivités locales qui précise que l'organe délibérant doit décider de l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du budget.

Rappel des résultats du compte administratif exercice 2022 :

Fonctionnement :	déficit de	20 093.25 €
Investissement :	excédent de	43 438.73 €

Résultats cumulés au 31/12/2022 (avec reprise de l'antériorité)

Fonctionnement :	excédent de	454 799.38 €
Investissement :	excédent de	341 662.14 €
RAR :	en dépenses	295 994.54 €

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500741-20230406-DELIB2023_0

Le résultat excédentaire de la section d'investissement (+341 662.14 €) permettant de couvrir le besoin de financement des RAR 2022 (295 994.54 €), il n'y a pas d'affectation particulière des résultats qui sont simplement reportés comme suit au BP 2023 :

001 - Excédent d'investissement reporté : 341 662.14 € (recettes d'investissement)
002 - Excédent de fonctionnement reporté : 454 799.38 € (recettes de fonctionnement)

Secrétaire de Séance
Didier DAINE



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie SAVILL



REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com